

221C2307  
FR0014004J15-FS0723

7 septembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<b>I2PO</b>  (Euronext Paris)
-------------------------------------

Par courriers reçus le 7 septembre 2021, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 1<sup>er</sup> septembre 2021, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société I2PO et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 338 638 actions I2PO représentant autant de droits de vote, soit 9,64% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, réparties comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
J.P. Morgan Securities LLC	2 455 598	7,09
J.P. Morgan Securities plc	883 040	2,55
<b>Total J.P. Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>3 338 638</b>	<b>9,64</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions I2PO détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4<sup>o</sup> du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 283 040 actions I2PO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 2 455 598 actions I2PO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse les seuils 5% du capital et des droits de vote.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 34 624 998 actions représentant autant de droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.